

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de Mr PELLOUX Jacques).

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice , FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN.

Délibération 2014/149

OBJET : FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DU SAUZE - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ENCHASTRAYES.

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L 5214-16 (V) du Code Général des Collectivités Locales, permettant de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement par des fonds de concours versés entre Communautés de Communes et communes adhérentes après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés

CONSIDERANT que ce même article stipule en outre que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

VU le Budget d'exploitation de la Piscine fourni par la Commune d'Enchastrayes s'élevant à **242 237 €**, laissant à la charge de ladite Commune la somme de **128 857.00 €**.

VU la délibération du 25 Avril 2014 du Conseil Municipal d'ENCHASTRAYES sollicitant de la Communauté un fonds de concours d'un montant de **70 000.00 €**,

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de cet équipement,

Su proposition du vice-Président chargé des finances,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents, (le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote).

- **DECIDE** d'attribuer à la Commune d'ENCHASTRAYES un fonds de concours de **70 000.00 €**, ce qui porte l'autofinancement de ladite Commune à un montant de **128 857.00 €**.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Principal 2014, art 65734.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
M. Jacques MARTIN.